



Association reconnue d'utilité publique
Décret du 27 août 1921

6, rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

« Les loisirs, ça nous regarde aussi ! »
Mars 2017- septembre 2019

Synthèse

10 septembre 2019
Marché évaluation RAP 64

SOMMAIRE

1	Le porteur de projet, ses partenaires et ses soutiens	2
2	La démarche de projet	2
3	Méthodes et résultats des évaluations interne et/ou externe	6
4	Bilan du projet et suites données	6
5	Recommandations.....	7

1 Le porteur de projet, ses partenaires et ses soutiens

Le porteur de projet : La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE)

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, reconnue d'utilité publique depuis 1921, œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées visuelles dans tous les domaines stratégiques en France. Son plan stratégique volet Loisirs de 2016 établit comme priorité de développer les collaborations avec l'ensemble des partenaires agissant dans les domaines des loisirs pour favoriser l'accueil et la participation des personnes déficientes visuelles.

« L'accessibilité aux loisirs est essentielle pour la personne déficiente visuelle comme pour tous citoyens. C'est un levier essentiel pour la réalisation de soi et l'épanouissement, le développement de talent, et la création du lien social. »

La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE a eu pour rôle de piloter et coordonner, s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du projet en lien avec 3 membres partenaires au niveau local.

Les partenaires du projet : Trois associations membres de la Fédération ont été associées au projet « Les loisirs, ça nous regarde aussi ».

- **Fédération des Aveugles de France APRIDEV¹ (Région Auvergne-Rhône-Alpes)** : Elle a pour vocation d'œuvrer à la promotion et à l'insertion sociale ou professionnelle des personnes déficientes visuelles de Lyon et de la région Rhône-Alpes.
- **Fédération des Aveugles de France Val de Loire² (Région Centre)** : Ses objectifs sont de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes d'atteindre une autonomie la meilleure possible, de bénéficier d'une information et de conseils de qualité, être des interlocuteurs éclairés auprès des partenaires.
- **Fédération des Aveugles de France Languedoc Roussillon³ (Région Occitanie)** : L'objectif de la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE-LR est l'autonomie et l'insertion sociale (familiale, professionnelle et culturelle) des personnes déficientes visuelles. L'association gère des services et dispositifs médico-sociaux et proposent des actions sur différents champs d'intervention.

Ces trois partenaires ont été en charge de la mise en œuvre régionale du projet : concrètement co-organiser le recueil de l'expression des besoins des personnes, rechercher et mettre en œuvre des partenariats sur les territoires pour l'accès aux loisirs et capitaliser leur expérience.

Les soutiens au projet : La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

La CNSA a financé le projet « Les loisirs, ça nous regarde aussi » dans le cadre de son appel à projet thématique du 22 avril 2016 « Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisies ».

Également, des soutiens non financiers sont les acteurs associatifs, collectivités qui ont accepté d'initier ou faire part de leur expérience relative à l'accessibilité technique, humaine de leur activité au bénéfice des personnes déficientes visuelles sur les 3 régions.

2 La démarche de projet

Rappel des objectifs initiaux du projet

Sur le constat d'un état des lieux peu favorable :

¹ <http://www.apridev.org/>

² <http://aveuglesvaldeloire.org/>

³ <https://www.Fédération des Aveugles et Amblyopes de France-lr/>

- peu d'activités proposées aux personnes déficientes visuelles, et la plupart au sein de clubs ou associations à destination exclusive ou partielle des non-voyants ou au sein d'institutions spécialisées,
- la prise en compte de l'accessibilité se limite le plus souvent à l'accessibilité physique des lieux,
- des initiatives locales existent, mais sans partage des pratiques.

Le projet soutenu par la CNSA a permis de répondre aux objectifs de l'appel à projets :

- encourager et promouvoir la participation, de personnes handicapées visuelles aux activités de loisirs choisies « ordinaires » ou « de droit commun » ;
- permettre l'accès aux activités de loisirs choisies par la personne déficiente visuelle
- Mieux comprendre les freins ou difficultés et donc les conditions qui sont nécessaires pour mettre en œuvre de façon effective la notion d'inclusion à propos des loisirs.

Il a visé à faciliter et donner les clés de réussite d'une démarche d'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles et à donner envie d'oser aux personnes elles-mêmes, à la fois sur le plan technique mais également humain.

Ce projet s'est mené sur le principe de mettre au premier plan la parole, le travail et l'action des personnes déficientes visuelles via les associations membres au niveau local et bénéficier de leur expertise d'usage ; Il a été ainsi une opportunité pour dynamiser les associations « militantes », les associer à un projet national, leur ouvrir des perspectives de développement d'actions et les accompagner dans l'ouverture vers des associations ou partenaires hors champ handicap.

Il s'appuie sur une coordination nationale et 3 partenaires régionaux APRIDEV (Lyon) ; Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loir et FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE Languedoc-Roussillon, leur partenaires : acteurs sportifs, culturels, loisirs qui ont accepté d'engager une démarche et de partager leurs expériences et pratiques, les personnes déficientes visuelles qui ont enrichi le projet dès son démarrage de leur témoignage.

L'objectif opérationnel est la création d'une boîte à outil, gratuite et accessible à tous, pour engager des démarches d'accessibilité. Cet outil prend la forme d'un livret papier et audio accessible également par voie numérique. Il comporte deux onglets : des conseils et repères pour les structures de droit commun et des conseils et suggestions pour les personnes déficientes visuelles elles-mêmes sur la notion d'OSER.

Démarche projet et ressources mobilisées

Le projet s'est organisé en 4 étapes :

Etapes	Actions mises en œuvre
Nov. 2016-Mars 2017 Etape préparatoire	Répartition des rôles (national/régional) et validation des premières modalités de mise en œuvre : date de démarrage, possibilités de recrutement d'appuis techniques, feuille de route du projet. Définition d'une méthodologie commune de recueil d'expression des besoins sur les 3 régions : choix focus groupes
Mars 2017 – Déc. 2017 Étape 1 : État des lieux national des pratiques actuelles et des besoins des personnes déficientes visuelles autour de l'accès aux loisirs	<u>FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE et membres locaux</u> Organisation des Focus groupe (méthode, test, ...), 8 Focus Groupes en région : 4 en Rhône-Alpes, 2 en région Centre, 2 en Occitanie, réunissant 6 à 10 personnes chacun associant à la fois adhérents et personnes DV extérieures à l'association, de façon à débiter la démarche partenariale. Échange (réunion) autour des spécificités individuelles des territoires partenaires <u>FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE national</u> Communication autour du projet (Mona Lisa, Unité, ANESTAPS, France bénévolat, Uni-Cité, etc.). Documentation : recherche active des études menées en France autour du sujet des loisirs.

Etapas	Actions mises en œuvre
	<p>Communication aux 3 Pôles Régionaux via les réunions qui associent sur une même région l'ensemble des adhérents et partenaires de la Fédération</p> <p>Présentation de l'analyse globale à l'Assemblée Générale de la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE. Une centaine de participants.</p> <p>Nb : L'enquête quantitative nationale basée sur les résultats des « Focus Groupes » initialement prévue a été remplacée par un rapide état des lieux des enquêtes nationales sur l'accès au tourisme.</p>
<p>Nov.2017 - Avril 2019 Étape 2 : une démarche partenariale</p>	<p>La Fédération des Aveugles de France a coordonné le projet, réalisé le volet partenariat national et soutenu les fédérations locales.</p> <p><u>Des démarches partenariales entreprises sur l'ensemble des territoires partenaires :</u></p> <p>La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE Val de Loire : musées, clubs et associations (pétanque, vélo, ateliers), action de communication autour de la déficience visuelle (forum, festival).</p> <p>La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE Languedoc-Roussillon : travaux d'enquêtes auprès des structures et des personnes déficientes visuelles concernant les activités sportives (associations et clubs sportifs), les activités culturelles et artistiques (offre culturelle adaptée). Réalisation d'une étude avec des étudiants des filières sociales autour de la question « comment favoriser la pratique de loisirs pour les personnes déficientes visuelles ? ».</p> <p>Production d'un bilan, de propositions et préconisations.</p> <p>Présentation en assemblée générale le 5 juin 2019.</p> <p>La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE APRIDEV : démarches auprès des musées, théâtres, clubs et associations (danse, bowling)</p> <p>Identification des activités locales accessibles aux personnes déficientes visuelles.</p> <p>Les 3 associations ont « audité » le site <i>Handiguide</i> (appels téléphoniques, mails)</p> <p>L'étape 2 s'est étendue sur 20 mois (12 à 15 mois initialement prévu) : difficultés rencontrées concernant la mobilisation de partenaires, d'acteurs externes.</p>
<p>Avril- Juin 2019 Étape 3 : Produire des outils</p>	<p>Capitalisation des expériences des territoires</p> <p>Ajustement du projet initial ; de la production de plusieurs outils a évolué celle d'un guide centralisant l'ensemble des conseils relatifs à l'accessibilité tant pour les personnes que pour les structures.</p> <p>Le guide est en cours d'édition.</p>

Moyens humains engagés dans le projet

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE APRIDEV : recrutement d'une animatrice déficiente visuelle (sous contrat accompagné) pour piloter le projet,

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE Languedoc-Roussillon : accueil de trois groupes d'étudiants (partenariat centre de formation), La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE Val de Loire a bénéficié d'un fort appui du niveau national de la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE par la mise à disposition d'une stagiaire assistante sociale déficiente visuelle.

La FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE a fait appel à un cabinet extérieur (Ipso Facto) afin d'accompagner la fin du projet et la réalisation du guide. Par ailleurs l'appui d'une équipe pluridisciplinaire (chef de projet, responsable réseau, expert informatique et communication) a été mis en place ainsi que le soutien et la participation des instances de gouvernance (Conseil d'administration et commission sportive).

Moyens financiers engagés dans le projet

Synthèse Projet Loisir Fédération des aveugles de France



182 690.58 € soit 10 000€ de plus que le budget prévisionnel ont été engagés. Le soutien de la CNSA de 82 000€ représente donc 44.88% du coût réel. La mise en place de 8 focus groupe en région (et non pas le recueil par questionnaires envisagés), l'organisation des réunions sur les territoires impliqués expliquent ce différentiel expliquent des frais de déplacements de 12 505.90 € et non pas 5000 € comme prévu initialement. Aller sur le lieu d'expérimentation et de rencontres avec les personnes est une condition indispensable à leur participation effective.

Description des résultats obtenus et productions réalisées

Étape 1 : État des lieux

Trois grandes thématiques émanent des focus groupes en termes de besoins et attentes pour les personnes déficientes visuelles :

- accessibilité globale (mobilité, temps, information, coût, adaptation/accessibilité technique **et** humaine
- conserver le choix entre le droit commun et le secteur spécifique, adapté,
- un enjeu pour les personnes déficientes visuelles : oser, se faire confiance et faire confiance.

Au-delà des outils, l'échange de bonnes pratiques entre membres du réseau est établi comme un point clé.

Étape 2 : Démarche partenariale

Les démarches entreprises par les territoires partenaires ont permis la création ou l'approfondissement de liens, la mise en place de projets et partenariats concernant l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques individuelles pour les personnes déficientes visuelles.

- Accessibilité effective dans plusieurs lieux culturels (théâtres, musées) grâce à la sensibilisation/formation des professionnels et/ou la mise en place d'outils adaptés (œuvres tactiles, livret tactiles, etc.)
- Volonté émergente de structures voulant réaliser un partenariat avec les FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE
- Adhérents acteurs (choix, tests, oser)
- Identification des freins et leviers à l'accessibilité aux loisirs (voir rapport complet).

Étape 3 : Production d'outils

La production d'un guide unique « Les loisirs, ça nous regarde aussi ! » (En cours d'impression) en vue d'une diffusion fin 2019 vise ainsi à faciliter et donner les clés de réussite d'une démarche d'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles et à donner envie d'oser aux personnes elles-mêmes, à la fois sur le plan technique mais également humain.

Limites et difficultés rencontrées et actions mises en œuvre pour les surmonter

- Des contraintes externes aux partenaires du projet, des difficultés à mobiliser (acteurs externes, adhérents) : recherches constantes de partenariats et relances ;
- Une charge de travail et une gestion du projet nécessitant des moyens humains : appels aux bénévoles, recrutement, appui de la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE ;
- Une temporalité à adapter : des travaux à mener, des actions à pérenniser ;
- Le départ de la cheffe de projet au cours de l'année, frein à l'avancement du projet : un cabinet extérieur (Ipsos Facto) a été mandaté pour accompagner la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE.

Démarche d'évaluation mise en place

Une démarche d'évaluation comportant une dimension collective (avec tous les membres du projet) a été mise en place tout au long du projet. L'organisation de rencontres (COPIL, réunions) dès l'amont du projet a permis un suivi régulier et la mise en œuvre de réajustements nécessaires à chaque étape du projet.

Pour chaque étape : réunion technique et feuille de route avec modalités de mise en œuvre > réunion point d'étape et mise en place de réajustements nécessaires > bilan d'étape et mise en œuvre de l'étape suivant lors des COPIL projet.

La Fédération des Aveugles de France a assuré la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet sur les 3 régions et s'est rendue disponible pour accompagner les trois régions partenaires.

Des résultats qui répondent aux objectifs

Le projet a permis **d'impliquer les personnes déficientes visuelles** (adhérents, personnes pratiquant des activités sportives et culturelles) dans le recueil des besoins *via* les enquêtes et focus groupes sur l'étape 1 et dans le cadre de démarche d'accessibilité (séance test, expertise d'usage...).

La démarche partenariale a permis **de créer des liens entre les fédérations et les structures culturelles, sportives et de loisirs**.

Les travaux et partenariats établis (ou en cours) ont associé les structures à ce projet national et ainsi de voir leurs activités se développer permettant désormais l'accueil et l'accompagnement des personnes déficientes visuelles.

Le guide « Les loisirs, ça nous regarde aussi ! » (En cours d'édition) a été construit de façon à répondre aux objectifs du projet mais également aux besoins, attentes et pratiques recueillies grâce à l'étape 1.

Sa diffusion du guide est prévue pour la fin d'année 2019, les effets sur les bénéficiaires (personnes déficientes visuelles, professionnels des structures) n'est pas encore mesurable à ce jour.

4 Bilan du projet et suites données

Analyse critique du projet

Le guide apparaît comme un moyen adapté de répondre à l'ensemble des besoins perçus en indiquant des exemples très concrets (et témoignages) et en présentant les principales clés pour entrer dans une démarche d'accessibilité réussie, à la fois en termes d'environnement et en termes humain. **L'objectif a été de sensibiliser à une démarche qui repose en priorité sur une volonté plus que sur des outils : volonté à la fois des structures et volonté de la personne déficiente visuelle.**

Les apports et bénéfices du projet : Le projet a permis de (re)lancer une dynamique autour du domaine des loisirs et susciter l'intérêt et la réflexion (des personnes déficientes visuelles, structures) et de sensibiliser les professionnels.

Il renforce la stratégie de la fédération et ses membres sur la nécessité d'inscrire les loisirs comme un enjeu majeur de la participation.

Il représente une étape avec un impact très positif auprès des trois associations partenaires du projet. Il a été un levier et une opportunité pour relancer des actions latentes, permettre de créer du lien, d'engager des partenariats.

Suites données au projet

L'expression des besoins et attentes des personnes déficientes visuelles a permis d'adapter les solutions proposées au sein des structures suite aux visites et groupes tests ; pour les personnes déficientes visuelles qui ont surpassé leurs craintes ; la création d'un outil adaptés aux besoins.

- **Expression des personnes déficientes visuelles** : mettre en place un système de recueil des besoins, des volontés concernant les loisirs au sein des fédérations.
- **Sensibilisation des acteurs** : un enjeu essentiel et une mise en place collective au sein des structures, c'est à dire incluant la totalité des acteurs: direction, professionnels de l'accueil, animateurs, etc.

- **Nécessité de moyens humains** : des groupes de personnes déficientes visuelles, des adhérents peuvent ils mener des séances de sensibilisation auprès des structures ?
- **Communiquer, se faire connaître** : visites aux forums des associations, recueil de données locales pour chaque territoire actualisées ...
- **Mettre en place des échanges de pratiques** : « *il serait intéressant de poursuivre le travail de recensement au niveau Fédéral, des diverses expériences qui marchent bien avec d'en faire des « fiches modèles » permettant la transposition sur d'autres lieux.* »
- **Des actions et travaux en cours, développés grâce au projet Loisirs** : Des actions sont à ce jour en cours, à mener à moyen terme et long terme pour pérenniser ces partenariats.

5 Recommandations

Le guide est un premier pas pour construire une démarche auprès du secteur des loisirs et de la culture. Il produit des premiers effets en termes d'échanges directs : différents acteurs contactés lors de sa production se sont déjà mis en relation entre région pour échanger sur leurs pratiques.

- ❖ Accompagner la diffusion du guide auprès des fédérations de sports, de loisirs, des collectivités.
- ❖ Communiquer sur l'existence du guide sur les sites internet des fédérations et auprès des adhérents de la FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE.

Pour aller plus loin : Un rapport complet du projet « Les loisirs, ça nous regarde aussi ! » est également disponible.